



VIGI ENTREPRISE 33



Ne passez pas à côté
d'une information importante
pour votre sécurité

Béatrice SECONDY

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Région Aquitaine - Section Gironde
46, avenue du Général-de-Larminat
33074 Bordeaux Cedex
T. 05 56 99 97 72
economie@cm-bordeaux.fr

Hervé LACAZE

Chambre de Commerce et d'Industrie
de Bordeaux
17, place de la Bourse
33076 BORDEAUX Cedex
T. 05 56 79 50 00
hlacaze@bordeaux.cci.fr

Nicolas HOCKARD

Chambre de Commerce et d'Industrie
de Libourne
125 avenue Georges Pompidou
BP 162
33503 LIBOURNE Cedex
T. 05 57 25 40 21
vigientreprise33@libourne.cci.fr



VIGI**ENTREPRISE**33

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et de Libourne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine - section Gironde et la Préfecture de Gironde, en partenariat avec la Gendarmerie nationale et la Police nationale, vous proposent le service **VIGI**ENTREPRISE** 33**.

Ce dispositif innovant consiste à informer en temps réel les professionnels adhérents des faits de délinquance* commis dans leur secteur.

Comment ça marche ?

Dès que la police ou la gendarmerie a connaissance d'un délit survenu dans un commerce ou une entreprise du quartier Bordeaux Centre et de sa Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), ou de la ZSP du Libournais, un SMS est transmis à l'ensemble des adhérents au système. Ce message décrit de façon succincte les faits constatés, le lieu et les renseignements connus sur le ou les acteurs.

Ce dispositif d'alerte s'accompagne d'informations complémentaires et de conseils de mise en garde, diffusés par vos Chambres Consulaires sur demande des forces de l'ordre.

Quels avantages pour votre entreprise ?

- Vous informer rapidement
- Accroître votre vigilance
- Vous permettre de mettre en place des mesures simples de précaution

Co-financé par l'Etat, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et de Libourne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine - section Gironde, ce dispositif est **entièrement gratuit** sous réserve d'une inscription préalable via le bulletin d'adhésion ci-joint.

En cas d'urgence,
un seul numéro :

 le 17

* vol à main armée, avec ou sans violence, cambriolage, vol à l'étalage commis en bande, vol par ruse ou fausse qualité, vol au rendez-moi, escroquerie liée à la fausse monnaie, aux chèques volés, aux cartes bleues étrangères et aux démarches par fausse publicité.

Conseils de prévention

Si vous êtes victime d'un vol avec violence : un seul numéro d'urgence, le 17.

Dissuader & Protéger

- Protégez vos locaux par des installations techniques adaptées et maintenues en état : vidéoprotection, éclairage intérieur et extérieur, alarme anti-intrusion, rideaux métalliques, miroirs ...
- Pensez à des solutions simples pour sécuriser les abords extérieurs de votre commerce, comme l'éclairage pour éviter les zones d'ombre
- Informez vos clients des mesures de sécurité et de protection de votre établissement : présence de caméras, coffre à ouverture temporisée ...

Prévenir & Former

- Formez votre personnel aux mesures de prévention
- N'ayez pas d'habitudes : changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour aller déposer les fonds dans les établissements bancaires
- Devenez imprévisible, ne laissez pas votre caisse à la vue du public ;
- Soyez attentifs à votre environnement :
 - détectez les allées et venues inhabituelles, les personnes utilisées pour détourner votre attention,
 - soyez vigilants au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement,
 - en cas de doute, n'hésitez pas à différer ouverture ou fermeture et composez le 17.

Bien réagir pendant & après l'agression

- Ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur et gardez votre calme
- Cherchez à mémoriser le signalement de l'agresseur (vêtements, signes distinctifs, corpulence), les objets qu'il a touchés, la direction et le moyen de fuite (véhicule, marque, modèle, immatriculation, couleur ...)
- Dès le danger écarté, composez le 17 et indiquez clairement l'objet de votre appel et les éléments dont vous disposez. Ne raccrochez pas, attendez que l'opérateur vous le demande
- Dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, préservez les traces et les indices, fermez votre commerce ou bloquez l'accès aux zones nécessaires, ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir laissés (cagoules, chargeurs d'armes, douilles, vêtements ...), n'ajoutez pas de traces sur les lieux de l'infraction
- Demandez aux témoins de rester sur place dans la mesure du possible ou relevez leurs coordonnées
- Déposez plainte : vous serez conseillé.